



Tarbes, le 27 mai 2020

## CAMPAGNE DE BOURSES DE LYCEES 2020-2021

### NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

Madame, Monsieur, Chers parents,

Par la présente, je vous informe que la campagne de bourse nationale de lycée 2020/2021 est ouverte. **Je vous invite vivement à compléter un dossier de demande de bourse nationale de lycée même si l'orientation de votre enfant est incertaine à ce jour.**

Par précaution, les élèves souhaitant s'inscrire en C.F.A, doivent compléter un dossier de demande de bourse nationale de lycée dans l'hypothèse où ils ne trouveraient pas de maître d'apprentissage.

Si l'élève poursuit sa scolarité dans un lycée agricole une nouvelle demande de bourse devra être faite à la rentrée auprès de cet établissement.

**Je vous rappelle que les élèves de lycée déjà boursiers en lycée ne doivent pas déposer une nouvelle demande.**

Cette année, il y aura deux campagnes de bourse lycée, attention les pièces à fournir diffèrent selon la période de dépôt du dossier :

#### **Première période de la campagne du 27/05/2020 au 7/07/2020**

- Vous avez fait votre déclaration de revenus en ligne : il faudra fournir l'avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019
- Vous avez reçu une déclaration automatique ou tacite des revenus : il faudra fournir la déclaration automatique ou tacite des revenus 2019

#### **Seconde période de la campagne du 1/09/2020 au 15/10/2020**

- Il vous faut fournir la copie complète de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019

#### **Pour les deux périodes, il faudra rajouter :**

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage	Avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 ou copie de la déclaration automatique des revenus 2019 de votre concubin(e) ou avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de votre concubin(e) selon la période de campagne.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2019	Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Respectueuses salutations.

Valérie LEVANNIER  
Secrétaire direction  
05.62.44.21.98

Thierry GIL

Chef d'établissement